



SYNDICAT DU SCOT SUD LOIRE
Monsieur le président
46, rue de la Télématique
BP 50811
42952 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

le 20 septembre 2013,

Objet : **Projet arrêté du SCoT Sud-Loire – Avis du Syndicat de l'Ouest Lyonnais**

Monsieur le président,

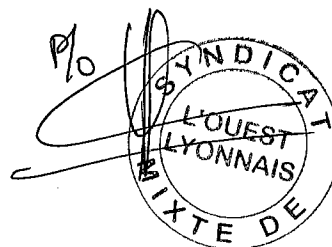
Vous m'avez transmis, pour avis, le projet de SCoT du territoire Sud-Loire.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'avis favorable du Bureau du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (ce dernier ayant délégation pour émettre des avis sur les projets de SCoT) émis le 4 septembre dernier.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, monsieur le président, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Michel OZIOL
Président



Syndicat de l'Ouest Lyonnais

25, chemin du Stade - 69670 VAUGNERAY
04 78 48 37 47 - sol@ouestlyonnais.fr

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
DU BUREAU SYNDICAL**

Décision n° 11/2013

L'an deux mil treize

Le 4 septembre à 16h00

Le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Syndicat de l'Ouest Lyonnais, sous la présidence de M. Michel OZIOL

Date de convocation : 28 août 2013

Nombre de membres **Présents** : MM. CLIET, ESTRADE, GUILLOT, LOUIS, MALOSSE, OZIOL

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

OBJET :

Projet arrêté du SCoT
du territoire du Sud-
Loire

Avis du SOL

VU l'article L 122-8 du Code de l'Urbanisme ;

VU l'article L 121-4 du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération n°05/2013 du comité syndical du 20 février 2013 donnant délégation au bureau pour émettre des avis sur les schémas de cohérence territoriale,

M. le Président expose :

Le PADD du SCoT du territoire du Sud-Loire est le suivant :

- Un positionnement : construire un pôle de développement multipolaire dans l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne ;
- Un dessein : préserver et valoriser les milieux naturels, agricoles et forestiers ;
- Une perspective : préserver les ressources et adapter le Sud Loire au changement climatique et aux risques ;
- Une ambition : mettre en oeuvre un modèle de développement ambitieux et maîtrisé.

Les éléments figurant dans le document d'orientations et d'objectifs (DOO) ne sont pas en contradiction avec ceux du document d'orientations générales (DOG) du SCoT de l'Ouest Lyonnais, notamment en matière environnementale et commerciale.

Envoyé en préfecture le 20/09/2013

Reçu en préfecture le 20/09/2013

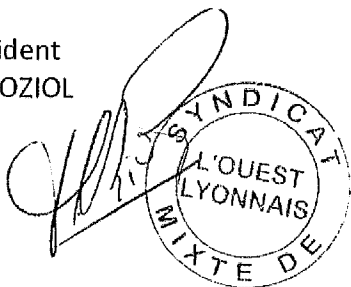
Affiché le

Le Bureau syndical, ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré par 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

EMET un avis favorable sur le projet de SCoT du territoire du Sud-Loire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Michel OZIOL



Certifié exécutoire compte-tenu :
de la transmission en Préfecture le
de la publication le